

Procès-verbal du Conseil communal

Séance du 3 octobre 2024

Date et heures de la séance :	3 octobre 2024	Début : 20h00	Fin : 21h15
Lieu de la séance :	Salle du conseil, Hôtel de ville		
Président :	M. Jonathan Payot		
Représentant(s) de la Municipalité présents :	M. le Syndic et 6 Municipaux		
Membre(s) absent(s) :	Mmes Ashdown Sylvianne, Emery Virginie, Schelker Carole et MM Emmel Michel, Martinet François, Panchaud Mathieu, Perrier Serge, Terretaz Vincent		

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil communal.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
5. Arrêté d'imposition pour l'année 2025 (préavis 678). Rapport de la commission des finances.
6. Règlement communal sur le subventionnement des études musicales (préavis 679). Nomination de la commission.
7. Adaptation du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPPrNP) et son règlement (RLPrNP) (préavis 680). Nomination de la commission.
8. Travaux d'assainissement de la conduite d'eaux usées Merveilleuse-Grandsonnet et réalisation de 180 mètres de séparatif sur les parcelles 826, 1289, 1990 et 2043 (préavis 681). Nomination de la commission.
9. Nomination de deux membres à la Commission ad hoc désignée le 15 décembre 2022 pour le préavis 664 « Adoption d'un règlement communal pour la participation financière des propriétaires fonciers au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire ».
10. Octroi de deux droits distincts et permanents de superficie (DDP) en faveur de la société Parc éolien de la Grandsonnaz SA (préavis 684). Nomination de la commission.
11. Propositions individuelles.

<p>1. <u>Communications du Bureau</u></p> <p><i>Discours</i></p>	<p><u>M. le Président</u></p> <p>Discours de M. le Président :</p> <p>« Comme il est de coutume, je vais commencer ce conseil en m'adressant à vous, il s'agit de ma première séance en tant que Président.</p> <p>Nous avons passé la moitié de la législature et il nous reste 2 ans avant la nouvelle. Le conseil n'est actuellement pas complet, nous constatons qu'il est de plus en plus difficile de trouver de gens motivés à rejoindre nos rangs. Il est de notre devoir à tous de garantir une assemblée aussi complète que possible afin d'avoir des discussions et commissions riches et variés.</p>
---	--

	<p>Nous devons également déjà penser au renouvellement, 2 ans c'est court. Pour que des Grandsonnois aient envie de nous rejoindre, nous devons donner la plus belle image possible du conseil. Il faut que les débats soient constructifs et respectueux.</p> <p>Toutes les opinions doivent pouvoir être entendue de la même manière. Nous devons être également des modèles et ce même en dehors des séances du conseil.</p> <p>Je suis persuadé que c'est déjà le cas et espère que cette nouvelle année sera aussi exemplaire et intéressante que les précédentes.</p> <p>Je me réjouis également de pouvoir fonctionner avec la nouvelle équipe du bureau. Après une première journée de votation ensemble, tout s'est déroulé idéalement. Un grand merci aux personnes présentes, l'année s'annonce efficace l'ambiance très bonne.</p> <p>Finally, je tiens à remercier mon prédécesseur, Ludovic, pour son année de présidence. Il m'a redonné un poste propre en ordre et transmis toutes les informations nécessaires pour un bon démarrage. Ludovic, je te souhaite un bon retour dans les rangs du Conseil. »</p>
<p><i>Rappel des règles</i></p>	<p>Règles pour une bonne tenue des séances :</p> <ul style="list-style-type: none">• Chaque personne qui s'exprime doit se lever et parler fort, que l'assemblée l'entende et que l'enregistrement soit de qualité suffisante pour le travail de Mme la secrétaire.• Si un nom cité n'est pas le bon, merci de le corriger lors de la prise de parole.• Ne pas parler pendant les passages des trains.• Lors de votations et élections, lever clairement la main pour aider les scrutateurs.• Lors des nominations de commissions, merci de marquer une pause entre chaque nom pour que Mme la secrétaire puisse les noter correctement.• Pour les commissions, merci de transmettre les heures dès que possible, surtout durant la période de fin d'année.
<p><i>Pétition</i></p>	<p>Pétition déposée le 12.08.2024 en présence de la presse en salle du Conseil communal :</p> <p>« La Municipalité de la Ville de Grandson, dans le but d'offrir de nouvelles surfaces commerciales et un parking à voitures inséré dans la colline dominant la place du Château, va prochainement mettre à l'enquête publique la démolition de deux intéressants témoins du passé, d'une valeur architecturale certaine.</p> <p>L'ancien bâtiment à arcades ayant abrité originellement les pompes à incendie et une salle de gymnastique (1892), l'ancienne chapelle de l'Église libre (1898).</p> <p>Par ma signature, je m'oppose à la démolition de ces deux édifices et demande que la Commune les conserve dans toute la mesure du possible en les intégrant dans les futurs projets de réaménagement envisagés. Leur réhabilitation valorisera leur harmonieuse intégration au site d'importance nationale que représente le château de Grandson. À tout le moins, ils ne devraient pas disparaître tant que le nouveau projet architectural envisagé n'a pas été porté à la connaissance de la population et l'ait convaincue de sa grande qualité esthétique. »</p> <p>Selon la lettre accompagnant la pétition, celle-ci décompte 506 habitants de Grandson et 614 personnes de l'extérieur.</p> <p>Pétition sous responsabilité de la Municipalité, qui l'a reçue directement.</p>
<p><i>eSéance</i></p>	<p>Le logiciel eSéance, future plateforme de gestion du Conseil communal, continue son développement selon le planning.</p>

<p><i>Résultat des fouilles archéologiques</i></p>	<p>Présentation du résultat des fouilles archéologiques par Mme Annick Voirol Reymond, déléguée culturelle, à la fin de la séance du Conseil communal : « Y'as un os ? - Dernières découvertes archéologiques à Grandson ». Durée environ 40mn.</p>
<p>2. <u>Adoption du PV de la séance du 20 juin 2024</u></p> <p>Vote : accepté à la majorité</p>	<p>Mme <u>Christine Leu Métille</u> page 3, intervention de M. Olivier Reymond « Horaire CFF » : Amélioration en cours d'étude pour les trains en provenance d'Yverdon pour que les bus régionaux puissent attendre les trains.</p> <p>La parole n'est plus demandée.</p> <p>Vote sur l'acceptation du procès-verbal du 20 juin 2024 tel que modifié : accepté à la majorité</p>
<p>3. <u>Communications de la Municipalité</u></p> <p><i>Rénovation toiture Borné-Nau B & C</i></p> <p><i>Etude de l'état des bâtiments communaux</i></p> <p><i>30 ans de la Fondation Bartimée</i></p> <p><i>Extension Microgrid Borné-Nau B & D</i></p> <p><i>Problème eau potable</i></p> <p><i>Mise en séparatif route de Giez</i></p> <p><i>Extension CAD</i></p>	<p><u>Mme Evelyne Perrinjaquet</u></p> <p>Préavis 654/22 toiture Borné-Nau B & C effectué durant les vacances scolaires. Présentation des travaux à l'aide de photos. Pose des panneaux photovoltaïques en cours</p> <p>Octobre 2023 préavis 667/23 sur l'étude de l'état des bâtiments communaux. Mise en œuvre décalée dans le temps faute de ressources suffisantes à l'interne du service. Le projet peut maintenant aller de l'avant. Suite à un changement de logiciel, le bureau pourra l'utiliser de manière autonome sans l'aide de prestataire et réduisant les coûts à environ CHF 3'900.- par bâtiment en ajoutant le coût du diagnostic amiante. Phase test avec l'immeuble des Colombaires 1, le collège du Jura B et l'UAPE des Tuileries.</p> <p><u>Mme Nathalie Gigandet</u></p> <p>Samedi 12.10 la Fondation Bartimée à Corcelettes fête ses 30 ans</p> <p><u>Mme Evelyne Perrin</u></p> <p>Étude Borné-Nau B & D pose de 2 fois 148 panneaux photovoltaïques pour une puissance totale de 133.2 kWh. Bâtiment C projet abandonné car investissement trop important. Pose d'une batterie de 660kw pour utilisation électrique lors de pics de consommation ou faible ensoleillement.</p> <p>10 septembre, problème eau potable à la station de Bellerive suite à une variation de tension provoquant l'arrêt des pompes. Rapidement résolu, réservoir plein le lendemain.</p> <p>Route de Giez sera fermée pour mise en séparatif le 10 et 11 octobre dans le but de poser le revêtement bitumeux. Travaux Froideville terminé d'ici fin octobre, revêtement final en 2025. Restriction circulation 21 au 25 octobre Brinaz - intersection chemin Baumaz pour réaménagement du carrefour de la Brinaz par la commune de Valeyres-sous-Montagny.</p> <p>Travaux d'extension du CAD (Chauffage A Distance) sont terminés, l'enrobé sera posé semaine prochaine. Travaux de renouvellement de conduite d'eau potable derrière bâtiments Beati débutent demain.</p>

<p><i>Cimetière et végétalisation</i></p> <p><i>Cour des Cloîtres</i></p> <p><i>Plastique dans les bio déchets</i></p> <p><i>Horaire CFF</i></p> <p><i>Etude mobilité douce</i></p> <p><i>Pétition place du Château</i></p> <p><i>Service des bâtiments</i></p> <p><i>Piliers publics</i></p> <p><i>Achat parking Jean Lecomte</i></p> <p><i>FAO</i></p> <p><i>Maison des Terroirs</i></p>	<p><u>M. Nicolas Perrin</u></p> <p>Cimetière : dégrappage en cours, enlever gravier et mise en place d'herbe et gazon à la place</p> <p>DGE (Direction général environnement) projet de végétalisation de la cour des Cloîtres. Sondage archéologique - Mais y a un os ! Impossible de poser un arbre à cet endroit. Un arbre pourra par contre être posé devant l'église.</p> <p>Problème plastique dans bio déchets. La Commune commence une action sceau à composte, à disposition gratuitement auprès du guichet de la commune jusqu'à épuisement des stocks.</p> <p><u>M. Olivier Reymond</u></p> <p>Revient sur le point de la gare. Pour avoir une correspondance entre les trains régionaux et les bus, attente de quelques minutes nécessaires. Actuellement pas possible d'attendre puisque le bus reste sur la chaussée. Une solution a pu être trouvée et on devrait être prêt pour fin décembre pour mettre en place le quai. Les frais sont principalement pris en charge par la DGMR. Diminution de 8 places de parc.</p> <p>Cahier des charges mobilité douce libéré. Demande d'offre en cours.</p> <p>Pétition concernant la place du Château - un concours sera réalisé et un projet présenté avant le démontage des bâtiments.</p> <p><u>M. Francesco Di Franco</u></p> <p>Pas de communication</p> <p><u>M. le Syndic</u></p> <p>Séance tribunal semaine passée, affaire close.</p> <p>Borne interactive en remplacement les anciens piliers publics</p> <p>Achat définitif parking Jean Lecomte.</p> <p>FAO (Feuille d'Avis Officiel) - alphabet commune Grandson dedans le 8 octobre</p> <p>Maison des Terroirs (Conseil communal Concise) - Etude actuellement en cours avec ADNV, subvention à hauteur de 70% de l'étude, le reste sera pris en charge par l'ADNV et la Commune de Grandson.</p>
<p>4. <u>Communications des délégués aux associations intercommunales</u></p>	<p>La parole n'est pas demandée.</p>
<p>5. <u>Arrêté d'imposition pour l'année 2025 (préavis 678)</u></p> <p><i>Rapport de la commission des finances</i></p> <p>Vote : accepté à l'unanimité</p>	<p>Rapporteur : M. Chany Schmid (voir annexes).</p> <p>Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 678 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article premier</u> : d'adopter l'arrêté d'imposition 2025 tel que présenté et annexé au préavis n° 678</p> <p><u>Article deux</u> : d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) pour approbation.</p> <p><u>M. le Syndic</u> apporte une correction. La première version du budget 2026 indique un changement pour le montant de compensation des places d'abri de protection civil de CHF 765'000.- qui devra être reversé au Canton.</p>

	<p>Ce montant était potentiellement planifié pour le parking de la Place du Château qui aurait pu se transformer en abri PC.</p> <p>Si tous les projets sont réalisés d'ici 2030, le taux d'imposition prendrait l'ascenseur de manière vertigineuse. Les projets seront revus pour décider des priorités.</p> <p>La parole n'est plus demandée.</p> <p>Vote : accepté à l'unanimité</p>
<p>6. <u>Règlement communal sur le subventionnement des études musicales (préavis 679) Nomination de la commission.</u></p> <p>Vote : accepté à la majorité</p>	<p><u>5 membres</u> Christine Leu Métille Delani Décoppet Léonie Hirschy Virginie Emery Chany Schmid</p> <p><u>3 suppléants</u> Michel Maillefer Josik Ineichen Pavel Pospisil</p> <p>M. le Syndic indique qu'une loi sur les écoles de musique existe depuis quelques années et oblige les communes à avoir un règlement concernant le subventionnement des études musicales. Grâce à la secrétaire adjointe, un règlement a été concocté et doit être revu et validé.</p> <p>Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à la majorité.</p> <p>Délégué municipal : M. le Syndic - Délai pour rapporter : prochain Conseil</p>
<p>7. <u>Adaptation du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et son règlement (RLPrPNP) (préavis 680) Nomination de la commission</u></p> <p>Vote : accepté à l'unanimité</p>	<p><u>5 membres</u> Ludovic Longchamp Sébastien Deriaz Yannick Schelker Philippe Perret Serge Perrier</p> <p><u>3 suppléants</u> Yvan Pantet Virginie Pilault Combe Pierre Kolly</p> <p>Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à l'unanimité.</p> <p>Délégué municipal : Mme Nathalie Gigandet - Délai pour rapporter : décembre</p> <p>Mme Nathalie Gigandet précise que le Conseil avait validé ce préavis, le Conseil d'Etat a validé le règlement. Une révision sera faite sur le diamètre et la circonférence des arbres, ce n'est pas une refonte complète dudit règlement communal.</p>

<p>8. <u>Travaux d'assainissement de la conduite d'eaux usées Merveilleuse-Grandsonnet et réalisation du 180 mètres de séparatif sur les parcelles 826, 1289, 1990 et 2043 (préavis 681) Nomination de la commission</u></p> <p>Vote : accepté à la majorité</p>	<p><u>5 membres</u> Christian Maillefer Fabio Garcia Laurent Mudry Pierre André Genier Thomas McMullin</p> <p><u>3 suppléants</u> Judith Bardet Denis Villars Michel Maillefer</p> <p>Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à la majorité.</p> <p>Délégué municipal : Mme Evelyne Perrin - Délai pour rapporter : un prochain Conseil avant la fin de l'année</p>
<p>9. <u>Nomination de deux membres à la Commission ad hoc désignée le 15 décembre 2022 pour le préavis 664 « Adoption d'un règlement communal pour la participation financière des propriétaires fonciers au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire ».</u></p> <p><i>Nomination de deux membres (remplacement de M. Philippe Tanner et Mme Louise Uhlmann)</i></p> <p>Vote : accepté à la majorité</p>	<p><u>M. Hervé Cornaz</u> Au nom du groupe PLR et indépendant il présente M. David Millet</p> <p><u>Mme Armanda Cotter</u> Au nom du groupe Les Verts elle présente M. Yvan Pantet</p> <p>Il n'y a pas d'autres propositions</p> <p>Vote : accepté à la majorité</p> <p>Délai pour rapporter : premier Conseil 2025</p>

<p>10. <u>Octroi de deux droits distincts et permanents de superficie (DDP) en faveur de la société Parc éolien de la Grandsonnaz SA (préavis 684) Nomination de la commission</u></p> <p>Vote : accepté à la majorité</p>	<p>7 membres David Millet François Martinet Benjamin Payot Laurent Mudry Christian Maillefer Josik Ineichen Christine Leu Métille</p> <p>5 suppléants Pierre André Genier Philippe Perret Judith Bardet Sylvianne Ashdown Virginie Pilault</p> <p>Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à la majorité.</p> <p>Délégué municipal : Mme Nathalie Gigandet - Délai pour rapporter : un prochain Conseil</p> <p>Mme Nathalie Gigandet précise que le plan d'affectation intercommunal pour le parc Eolien de la Grandsonnaz a été adopté par les 4 communes territoriales. La commune de Grandson étant propriétaire foncière de la parcelle 210, elle doit se prononcer sur l'octroi d'un DDP pour l'installation d'une éolienne et la construction d'un poste de transformation.</p>
<p>11. <u>Propositions individuelles</u></p> <p><i>Camping Pécos</i></p> <p><i>WC publics port</i></p> <p><i>Place du Château</i></p>	<p><u>Mme Béatrice Fivaz</u> aimerait avoir des nouvelles à propos du Camping des Pécos.</p> <p><u>M. le Syndic</u> indique avoir reçu 2 offres qui sont en cours d'étude entre Mmes Gigandet, Perrinjaquet, M. le Syndic ainsi que les 2 mandataires. Chacune des entités sera reçue d'ici fin octobre – début novembre pour une décision si possible d'ici la fin de l'année.</p> <p><u>Mme Manuela Rottet</u> aimerait savoir si les WC publics du port seront réparés (coulent en permanence)</p> <p><u>Mme Nathalie Gigandet</u> répond qu'ils sont entretenus régulièrement et qu'elle n'est pas au courant d'un problème. L'information va être transmise.</p> <p><u>M. Hervé Cornaz</u> « Le réaménagement de la place du Château est un sujet qui occupe depuis de nombreuses années les différentes Municipalités et notre Conseil communal. Les démarches entamées dans les années 90 ont débouché sur un plan de quartier nommé « place du Château » en 2013. A l'automne 2023, la majorité des membres de ce Conseil a approuvé le crédit d'étude pour la réalisation d'un plan d'affectation « Au Rubattel ». L'idée, je le rappelle, est d'étudier la possibilité de créer un parking dans le coteau plutôt que sous la place actuelle et également de concrétiser le dossier de requalification de la Place du Château en tenant compte des multiples intérêts en lien avec ce secteur.</p> <p>Par ces quelques lignes, l'ensemble du groupe PLR et Indépendants et, je veux le croire, également la majorité des membres de ce Conseil soutiennent et encouragent la Municipalité à poursuivre sur la voie du réaménagement de cette place du château en gardant à l'esprit les objectifs finaux souhaités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration structurelle et visuelle de l'ensemble de la place - Une dynamisation du centre du bourg en y amenant de nouveaux commerces - Un renforcement de la vie locale et également d'attirer les visiteurs dans un espace public accueillant et sécurisé <p>Le temps et les montants investis ces dernières années sur ce projet doivent maintenant faire place à la concrétisation. Après la perte du magasin d'alimentation à la rue Haute et conscient que la situation financière de la maison des Terroirs n'est pas pérenne, il convient de tout mettre en œuvre pour offrir à notre population, un véritable commerce de proximité couplé à un bureau de poste et, pourquoi pas, un tea-room ou un cabinet de médecins : les idées ne manquent pas !</p> <p>Ne cédez pas au chant des sirènes conservatrices qui prônent l'immobilisme car nous ne voulons pas d'un deuxième Ballenberg ou d'une mise sous cloche de Grandson.</p>

<p><i>Prix du bien vivre ensemble</i></p>	<p>Nous souhaitons un village économiquement dynamique qui fasse écho au succès des nouveaux propriétaires de la boucherie, à notre champion Vaudois du pain, au café du commerce et à tous les entrepreneurs qui font vivre l'économie locale.</p> <p>Notre demande est simple : Présentez-nous un projet qui fasse rêver et qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Grandson et sa population le méritent »</p> <p><u>Mme Christine Leu Métille</u> aimerait avoir des nouvelles du « prix du bien vivre ensemble » et avoir des nouvelles sur sa réalisation.</p> <p><u>Mme Nathalie Gigandet</u> indique avoir fait le lien avec « communes en santé » et la labellisation « communes en santé ». Ces projets n'ont pas encore été validés et ne permettent pas l'avancée souhaitée sur ce postulat du « prix du bien vivre ensemble ».</p>
<p><i>Finances – fonds</i></p>	<p><u>M. Sébastien Deriaz</u> aimerait revenir sur le sujet des finances. Le plan comptable possède 41 fonds dans les postes des derniers comptes, 9280, 9281, 9282, ... Ces fonds totalisaient un peu plus de CHF 7,1Mio au 31 décembre. Le nouveau modèle comptable harmonisé, ou MCH2 arrive à grands pas. Il appliquera un certain nombre de règles nouvelles concernant ces fonds, en particulier il ne sera plus possible de créer des réserves en vue de couvrir des charges ordinaires et les fonds affectés devront exister seulement à condition d'être règlementé. Pour ce qui est des nouvelles règles, il y a 9 fonds qui sont alimentés par des taxes affectées. A la connaissance de M. Deriaz, ils ne sont pas tous affectés, tel le fond « place de parcs » ou « festival de rires et de rêves ». C'est en revanche le cas pour le fonds de développement durable. Toujours concernant les règles de ce nouveau modèle comptable, il y a 6 fonds qui sont à priori consacrés à l'entretien d'immeubles, ce qui n'est plus compatible avec ce nouveau modèle. En plus de nouveaux fonds semblent voués à disparaître, en particulier la bonne vingtaine dont les intitulés sont mystérieux ou au minimum vague, donc non conforme aux nouvelles règles. Un certain nombre de ces fonds semble désuet ou non-mobilisé depuis des années, tel le fond STEP. Le fond HLM fait également partie des fonds qui n'ont pas été utilisés depuis longtemps. Le fond frais d'études, place du Château, ou encore parking Pécos permet de se questionner. Le temps nécessaire à la gestion de ces fonds ou à la rédaction de règlement semble important.</p> <p>La Municipalité a-t-elle des réflexions en cours au sujet de ces fonds ? Peut-on un jour connaître la destination de ces fonds, si la réponse est connue pour chacun de ces fonds ? Quels sont les fonds qui peuvent être maintenus soit tel quel, soit en faisant l'objet d'un règlement communal ? Quels sont les fonds qui seront dissout et à quoi devront-ils être affectés ?</p> <p>Selon les réponses de la Municipalité, il pourrait découler un certain nombre de propositions de la part du groupe, mais il s'agit de ne pas travailler dans le vide.</p> <p><u>M. le Syndic</u> remercie M. Deriaz et confirme qu'il ne sera plus possible de procéder de la même manière. La Municipalité sait que ces fonds doivent soit faire l'objet d'un règlement ou être affecté à d'autres choses. M. le Syndic prend volontiers la liste de questions dans le but de fournir une réponse plus concrète à un prochain conseil. La quasi-totalité de ces fonds n'a pas 1 seul franc.</p>
<p><i>Sauna grenouilles</i></p>	<p><u>M. Laurent Mudry</u> indique que la commune a reçu, l'année passée, le « sauna des grenouilles ». Celui-ci a reçu un certain soutien de la Municipalité l'année passée, qu'en sera-t-il pour cette année ?</p> <p><u>M. le Syndic</u> indique que le « sauna des grenouilles » est en cours d'installation, la Municipalité ayant renouvelé son autorisation pour cette année vu le succès. L'ADNV soutient aussi cette opération.</p>
<p><i>Tout ménage</i></p>	<p><u>M. Christian Maillefer</u> aimerait savoir, concernant le tout ménage papier, qui mériterait un encart pour la promotion du Conseil communal afin d'encourager les vocations, et une autre newsletter sur inscription via le site Internet. Aucune newsletter email n'a été reçue. Le tout ménage concernant la déchetterie n'a pas circulé partout à Grandson. Pareil pour les sacs Léo. Est-il possible de reprendre les informations papier dans un mailing et vice-versa ? La Municipalité est-elle au courant de ces soucis de distribution ?</p> <p><u>M. Nicolas Perrin</u> indique que les tout ménage ont été envoyés par la poste. Des gens les jette sans les avoir lus, pensant à des indésirables.</p>

<p><i>Bute Brinaz</i></p>	<p>M. le <u>Syndic</u> remercie des suggestions et va réfléchir à leur mise en place.</p> <p>M. Gerrit Weber se demande, suite à la réfection de la bute de la Brinaz, est-ce que les bandes cyclables vont être remises à cet endroit ?</p> <p>Mme <u>Evelyne Perrin</u> indique que les bandes cyclables seront remises une fois l'enrobé finalisé.</p> <p>La parole n'est plus demandée.</p>
---------------------------	---

La séance est levée à 21h15

Le Président :



Jonathan Payot

La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich